

II

Le Ministre des Affaires étrangères et Culte de la Bolivie à l'Ambassadeur du Canada

(Traduction)

La Paz, le 22 mars 1988

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de donner suite à la note en date du 22 courant que Votre Excellence a envoyée au Secrétariat d'État et en vertu de laquelle a été formalisé l'«Accord concernant l'assurance-investissement à l'étranger», dont le texte se trouve ci-après:

«(Voir la Note canadienne du 22 mars 1988)»

En réponse à la note susmentionnée de Votre Excellence, je tiens à souligner que les dispositions qui précèdent sont acceptables pour mon Gouvernement et que, par conséquent, la note transcrite ci-dessus et la présente note constituent un accord entre les deux Gouvernements, qui entrera en vigueur à partir de ce jour.

Je saisis cette occasion pour réitérer à Votre Excellence l'assurance de ma très haute considération.

GUILLERMO BEDREGAL GUTIERREZ
*Ministre des Affaires
étrangères et Culte*

Son Excellence Monsieur Keith A. Bezanson,
Ambassadeur,
La Paz.